



Les décisions du Bureau en bref

6 novembre 2019

Parc naturel régional du Pilat 6 novembre 2019

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

ACTUALITÉS DES GROUPES DE TRAVAIL ANIMÉS PAR LE PARC :

Le Groupe de travail « éducation au territoire » s'est réuni le 14 octobre 2019 pour sélectionner les classes qui bénéficieront du programme d'éducation au territoire du Parc sur l'année scolaire 2019-2020. Sur 106 dossiers reçus, 48 classes ont été retenues. Le choix est nécessaire en raison de contraintes budgétaires. La réunion avec les enseignants des classes retenues a été fixée au 13 novembre.

DEMANDES DE FINANCEMENTS :

Le Bureau du Parc a validé :

- Des demandes de financements auprès de la Région et du Département de la Loire pour la mise en œuvre, par le Parc, de la Saison culturelle « Autour du Crépuscule » 2020.
- Des demandes de soutiens financiers auprès de la Région et de l'Union européenne pour le projet de coopération « Ciel étoilé » qui vise à réduire la pollution lumineuse.
- La demande de subvention de la Ville de Saint-Etienne auprès de la Région pour la tranche 1 du projet de mise en valeur du site du Gouffre d'Enfer.
- La demande de subvention régionale en investissement de la Ville de Saint-Etienne pour la tranche 1 du projet d'amélioration et de développement de l'accueil du public dans le massif forestier du Frioul.
- Le dossier de demande de soutien régional de Monsieur BERTEL pour remettre en usage agricole une parcelle située sur la commune de Graix.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS :

Le Bureau du Parc a validé :

- Le renouvellement de l'adhésion du Parc à l'association « Sylv'ACCTES, des forêts pour demain » pour la période 2019-2021. Cette adhésion permet à tout propriétaire forestier du Pilat, privé ou public, de bénéficier de soutien financier pour la réalisation de travaux sylvicoles conformes au Plan Sylvicole Territorial du Pilat.
- Plusieurs avenants à la convention avec l'Office du tourisme du Pilat afin de revoir, en lien avec les Communautés de communes du Pilat rhodanien et des Monts du Pilat, les modalités de fonctionnement de l'Office eu égard à des évolutions de la situation de deux agents actuellement mis à disposition à l'Office du tourisme par le Parc et de préciser le programme d'actions à conduire par l'Office pour le compte du Parc sur 2019 et 2020.
- La convention de mise à disposition d'un personnel du Parc à l'association Inter Parcs Massif Central
- La convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergie proposé par le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire,

POINTS D'INFORMATION :

Le Bureau du Parc a échangé :

- Sur le projet de Plan Pastoral Territorial du Pilat, impulsé par le Parc et travaillé en concertation avec les partenaires agricoles et institutionnels. Ce dernier pourrait être présenté prochainement à la Région pour bénéficier de soutiens financiers sur la période 2020-2025. Il vise à conforter l'activité agricole en améliorant les conditions de pâturage des élevages et en favorisant la cohabitation des usages sur les espaces pâturés.
- Avec le Président de l'association Bien Vivre à Saint-Julien-Molin-Molette et une personne du Collectif qui s'oppose au renouvellement d'autorisation d'exploiter et à l'extension de la carrière demandés par la Société Delmonico-Dorel.
- Avec le Président et un membre de l'association Robin du Bois sur le projet d'acquisition de parcelles forestières en vue de les gérer dans le cadre d'Obligations Réelles Environnementales signées avec le Parc.
- Sur le calendrier des prochaines réunions du Bureau et du Conseil syndical qui a évolué comme suit :

Réunions du Bureau :

→ Mercredi 18 décembre 2019 - 18h

→ Mercredi 22 janvier 2020 - 18h

→ Mercredi 12 février 2020 - 18h

→ Mercredi 11 mars 2020 - 18h

Réunions du Conseil syndical :

→ Mercredi 4 décembre 2019 - 18h30 (Budget primitif 2020)

→ Mercredi 26 février 2020 - 18h30 (Compte administratif)



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr